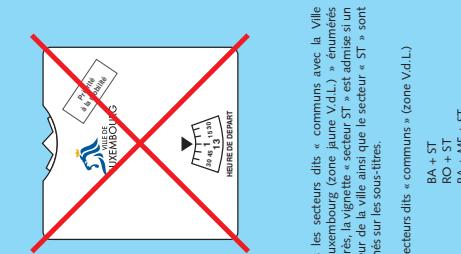


Imprimé sur du papier recyclé. Ne pas jeter sur la voie publique.

**LA VIGNETTE N'EST PAS ADMISE DANS LES ZONES ORANGE + ROUGE REPRISES DANS CE DEPLIANT.
«POSE OBLIGATOIRE DU DISQUE REGLEMENTAIRE (BLEU)»**



Dans les secteurs dits « communs » avec la Ville de Luxembourg (zone jaune V.d.L.) et dans les secteurs dits « communs » avec la commune de Clervaux (zone verte V.d.L.), le secteur « ST » est admis si un secteur de la ville ainsi que le secteur « ST » sont affectés sur les deux sites.



**STATIONNEMENT
PARCAGE
AVEC TICKET**

STATIONNEMENT PARCAGE AVEC DISQUE

Zone mauve – Maximum 4 heures

Stationnement/parcage payant; les jours ouvrables du lundi au vendredi, de 08h00 à 18h00 pendant 4 heures au maximum (Tarif 0,40 €/heure).

Pour les résidents détenteurs d'une vignette de stationnement est gratuit (max. 48hrs sans déplacement du véhicule).

Zone jaune – Maximum 3 heures

Pour les non-résidents:

3 heures au maximum (Tarif 0,80 €/heure).

le stationnement est gratuit (max. 48hrs sans déplacement du véhicule).

Zone brune – Maximum 2 heures

Pour les non-résidents, Stationnement/Parcage payant, les jours ouvrables du lundi au vendredi, de 08h00 à 18h00 pendant 2 heures au maximum (Tarif 0,80 €/heure).

Pour les résidents détenteurs d'une vignette le stationnement est gratuit (max. 48hrs sauf indication).

déplacement du véhicule).

 Email: circulation@stassen.lu

Vignette pas admise !

Pour les résidents et non-résidents:

Stationnement autorisé avec disque, le jour ouvrables, du lundi au vendredi, de 07h00 à 18h00, pendant 30 minutes au maximum.

COURTE DURÉE

IMPORTANT

Toute demande devra obligatoirement être accompagnée d'une copie du certificat d'immatriculation du véhicule pour lequel la vignette est sollicitée. AUCUN numéro d'immatriculation ne peut figurer sur plusieurs vignettes.